

Démarche : ETS 2 - Enregistrement d'un point de contact ETS 2 par entité réglementée

Organisme : Direction générale de l'énergie et du climat

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

La démarche vise à collecter des informations basiques sur les entités réglementées de l'ETS 2 afin de créer un compte dans la plateforme de dépôt des plans de surveillance (appelée ERT, Emission Reporting Tool). Les entités réglementées sont les metteurs à la consommation de produits pétroliers et les fournisseurs de gaz.

A ce stade, les entités réglementées doivent désigner un point de contact unique par entreprise en charge de l'ETS 2. Ce rôle n'implique aucune responsabilité légale. Il s'agit simplement de la première personne au sein d'une entreprise qui aura accès à la plateforme. Il ou elle pourra ajouter d'autres utilisateurs pour son entreprise.

Nom du point de contact ETS 2

Prénom du point de contact ETS2

Adresse e-mail du point de contact ETS2

Le point de contact ETS 2 ne correspond pas à un choix définitif, il s'agira simplement de la première personne au sein de l'entreprise avec accès à la plateforme ETS 2.

Ce choix n'implique aucune responsabilité légale pour la personne choisie.

Numéro de téléphone du point de contact ETS 2

Fonction au sein de l'entreprise du point de contact ETS 2

Numéro SIRET
SIRET

ETS 2 - Enregistrement d'un point de contact ETS 2 par entité réglementée

Dénomination

Forme juridique

Activité principale de l'entité réglementée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Metteur à la consommation de produits pétroliers

☐ Fournisseur de gaz

☐ Fournisseur de charbons